

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'OULLES EN OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 28 novembre à 15H30, le Conseil Municipal de la commune d'Oulles en oisans , dûment convoqué

S'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

PRESENTS : GIRARD Stéphane, CORRENOZ Clotilde, NICOLUSSI Maurice, BOS Edouard, JORCIN Michel, PARISET Marc

ABSENT EXCUSE : HUSTACHE Patrick

Mme CORRENOZ Clotilde a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Réfection horloge du clocher

Monsieur le Maire présente un devis concernant la réfection de l'horloge du clocher dans le cadre de la conservation du patrimoine. Le devis se monte à 4740 euros TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à Mr le Maire pour qu'il puisse demander les aides possibles.

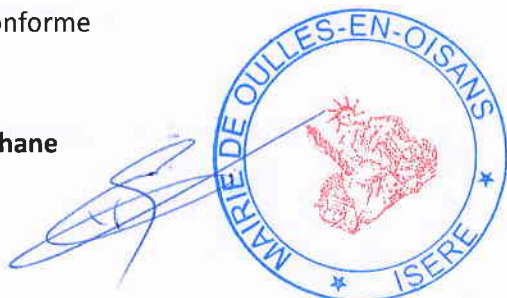
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

LE Maire

GIRARD Stéphane



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'OULLES EN OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 28 novembre à 15H30, le Conseil Municipal de la commune d'Oulles en oisans , dûment convoqué

S'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

PRESENTS : GIRARD Stéphane, CORRENOZ Clotilde, NICOLUSSI Maurice, BOS Edouard, JORCIN Michel, PARISET Marc

ABSENT EXCUSE : HUSTACHE Patrick

Mme CORRENOZ Clotilde a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Rectification délibération du 11.10.14

Suite à la délibération du 11 octobre 2014 concernant l'achat de la parcelle B35, une erreur s'est glissée. En fait il s'agit de la parcelle B25, après en avoir délibéré le conseil entérine cette modification.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

LE Maire

GIRARD Stéphane



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'OULLES EN OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 28 novembre à 15H30, le Conseil Municipal de la commune d'Oulles en oisans , dûment convoqué

S'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

PRESENTS : GIRARD Stéphane, CORRENOZ Clotilde, NICOLUSSI Maurice, BOS Edouard, JORCIN Michel, PARISET Marc

ABSENT EXCUSE : HUSTACHE Patrick

Mme CORRENOZ Clotilde a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Regroupement de communes

Monsieur le Maire expose la proposition de regroupement de communes. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal se prononce contre une éventuelle fusion à ce jour.

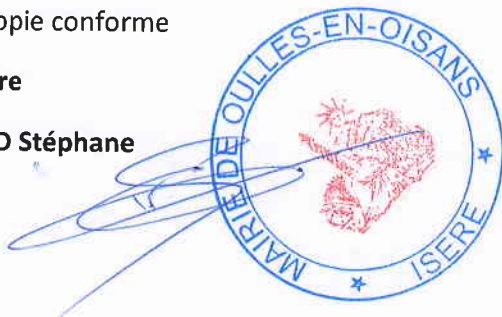
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

LE Maire

GIRARD Stéphane



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'OULLES EN OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 28 novembre à 15H30, le Conseil Municipal de la commune d'Oulles en oisans , dûment convoqué

S'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

PRESENTS : GIRARD Stéphane, CORRENOZ Clotilde, NICOLUSSI Maurice, BOS Edouard, JORCIN Michel, PARISET Marc

ABSENT EXCUSE : HUSTACHE Patrick

Mme CORRENOZ Clotilde a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Embauche secrétaire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'embaucher une secrétaire pour une durée de 12h hebdomadaires, sur la base de l'indice brut de 330, indice majoré 316 ; et affiliation à l'Ircantec.

Ce contrat est conclu pour une durée déterminée, à savoir du 1^{er}Décembre 2014 au 31 Mai 2014

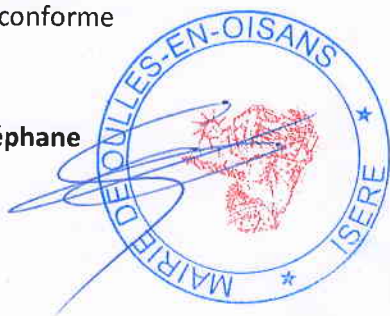
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

LE Maire

GIRARD Stéphane



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'OULLES EN OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 28 novembre à 15H30, le Conseil Municipal de la commune d'Oulles en oisans , dûment convoqué

S'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

PRESENTS : GIRARD Stéphane, CORRENOZ Clotilde, NICOLUSSI Maurice, BOS Edouard, JORCIN Michel, PARISET Marc

ABSENT EXCUSE : HUSTACHE Patrick

Mme CORRENOZ Clotilde a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Retrait de la commune de la Morte du SACO , et intégration du SACO au sein de la CCO ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Municipal de la Morte a délibéré le 6 octobre 2014 pour demander le retrait de la commune du SACO .

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT, le comité syndical du SACO s'est ensuite prononcé favorablement pour ce retrait dans sa séance du 21 octobre 2014.

Conformément à l'article 5211-19 du CGCT , les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de la commune de la MORTE du SACO ;

Il convient désormais que la commune de OULLES membre du syndicat, se prononce quand à ce retrait, sachant que selon l'application des règles de majorité qualifiée pour les 20 communes du territoire (50% de population représentant 2/3 des communes ou 2/3 de la population représentant 50% des communes un arrêté préfectoral viendra ensuite valider ce retrait par une modification du périmètre du SACO .

De plus le Maire précise que le nouveau périmètre du SACO sera identique à celui de la communauté de communes de l'Oisans .En vertu de l'article L5214-21 alinéa 1 du CGCT, la communauté de communes dont le périmètre est identique à celui d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte est substitué de plein droit à ce syndicat de communes ou à ce syndicat mixte pour la totalité des compétences qu'ils exercent.

Il ressort du rapport parlementaire relatif au projet de loi de réforme des collectivités territoriales que l'article L 5214621 du CGCT a été rédigé « afin de tenir compte, pour les CC, des identités de périmètre avec des syndicats de communes ou des syndicats mixtes fermés »

La communauté de communes serait donc investie des compétences qu'exerçait le syndicat soit pour le compte de toutes les communes.

Le conseil municipal

Vu les statuts du SACO

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide

De REFUSER la demande de retrait du SCAO de la commune de la Morte

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

LE Maire

GIRARD Stéphane



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'OULLES EN OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 28 novembre à 15H30, le Conseil Municipal de la commune d'Oulles en oisans , dûment convoqué

S'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

PRESENTS : GIRARD Stéphane, CORRENOZ Clotilde, NICOLUSSI Maurice, BOS Edouard, JORCIN Michel, PARISET Marc

ABSENT EXCUSE : HUSTACHE Patrick

Mme CORRENOZ Clotilde a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Convention avec le Conseil Général pour la gestion de l'eau

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau à passer avec le Conseil Général. Après délibération le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour signer la dite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

LE Maire

GIRARD Stéphane

